



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20635>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-20635**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Metropole Rouen Normandie

Correspondant : MAYER-ROSSIGNOL Nicolas, Président

Adresse : Le 108, 108 allée François Mitterrand, B.P. 1180 76176 ROUEN

Coordonnées :

Téléphone : 0232764422

Télécopieur : 0232764429

Courriel : demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

Adresse internet : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Partenariat éditorial et événementiel avec la presse nationale dans le cadre des journées : « Rouen, Capitale du Monde d'Après » : les enjeux de la COP Rouen 2030

Lieu d'exécution : Hangar 106 - 106 allée François Mitterrand et/ou Hangar 108 - 108 allée François Mitterrand, 76100 ROUEN

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La Métropole Rouen Normandie recherche un partenaire de la presse nationale capable de mobiliser à la fois le grand public et un public spécialisé autour d'un événement fédérateur célébrant l'accord de Rouen #2 pour le climat (nom provisoire), dans le cadre de la démarche COP Rouen 2030 et de lui donner une audience nationale. Cet événement s'inscrit dans la continuité des programmations successives proposées par la Métropole Rouen Normandie chaque automne sous l'intitulé « Rouen, Capitale du Monde d'Après », articulant conférences, journées dédiées à la culture du risque, journées thématiques et une séquence plus forte, qui fait l'objet du présent marché. Principales actions attendues : o élaboration, suivi technique et animation d'un événement consacré à l'accord de Rouen #2 ; o réflexion pour proposer des sujets, des angles éditoriaux, des intervenants, les contacter et les préparer ; o proposer et mobiliser des partenariats complémentaires pertinents (think tanks, associations de professionnels ou de chercheurs...) o intégration d'un supplément rédactionnel dans les pages de l'édition de la publication en cours à la date de l'événement ; o plan média relatif à l'événement (insertions publicitaires dans les pages du

média retenu, communication web et réseaux sociaux, etc.) ; o bilan : restitution quantitative et qualitative et synthèse des débats. Date et durée de l'événement : Mardi 30 septembre 2025 Le 106 sera le lieu central de l'événement. S'il était nécessaire d'organiser des activités connexes à l'événement principal, ou si une configuration différente apparaît utile, la Métropole Rouen Normandie propose un lieu complémentaire : le 108
Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

8 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prestations seront financées par le budget de la Métropole Rouen Normandie. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. Le montant de l'avance est fixé à 20 % du montant total TTC du marché fixé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le Code de la Commande Publique

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix des prestations : 30%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/03/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-FCS-DICE-0031

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral,

accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr> Code NUTS : FRD22 Valeur estimée hors TVA : 30 000,00 euro(s) Modalités d'ouverture des offres : Date: 18 mars 2025 Lieu : Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, tendant à obtenir l'annulation de cet acte détachable, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé-suspension tendant à obtenir la suspension de l'acte attaqué conformément à l'article L. 521-1 du Code de justice administrative. - un référé précontractuel de l'article L 551-1 du code de justice administrative depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, tendant à la suspension voire à l'annulation de la procédure de passation. - un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans les deux mois suivant la publication ou la notification de la décision attaquée et tendant à son retrait. - un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose du recours ci-dessus défini, le requérant n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (CE, Ass., 16 juillet 2007 " Société Tropic Travaux Signalisation " req. No 291545 et CE, Ass., 04 avril 2014 " Département Tarn et Garonne " req. no358994). Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Tribunal Administratif (coordonnées supra) Ou auprès de la Direction de l'achat Public (coordonnées I.1) La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le délai d'exécution est de 8 mois. L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat. Tous les documents remis par les candidats devront être rédigés en Français. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître d'ouvrage. Le candidat devra proposer un mémoire environnemental répondant au(x) critère(s) environnemental(aux) tels que défini(s) dans le Règlement de Consultation conformément aux engagements du SPASER. Le critère « Valeur technique » fait l'objet de sous-pondérations dont le détail est indiqué au règlement de consultation Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.mpe76.fr> sous la référence 2025-FCS-DICE-0031 Les offres devront être remises selon les prescriptions prévues au dossier de consultation. NOUS VOUS REMERCIONS DE NE PAS TENIR COMPTE DE L'ADRESSE DE RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE INDIQUÉE ET VOUS INVITONS A DÉPOSER VOS QUESTIONS SUR AWS

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Métropole Rouen Normandie : Service des Marchés

Adresse : Le 108, 108 Allée François Mitterrand, B.P. 1180 76176 Rouen cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0232764422

Télécopieur : 0232764429

Courriel : demat.marches@metropole-rouen-normandie.fr

Adresse internet : <https://www.mpe76.fr>

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/02/2025